



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

**ETAIENT REPRESENTES :**

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20220930-DEL085092022-DE  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**ETAIENT ABSENTS :**

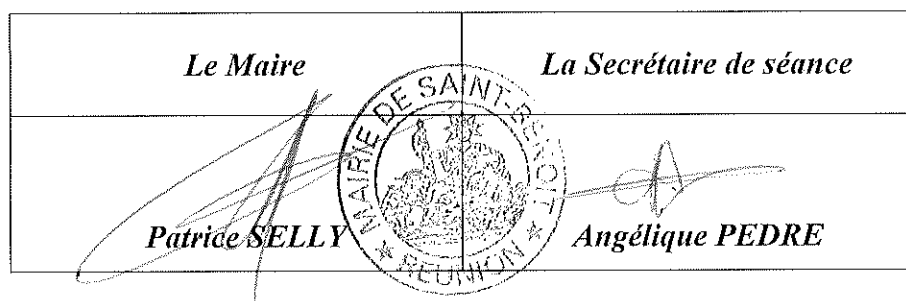
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ..... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet                    **OPERATION VILLE VIE VACANCES 2022 – 2023**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

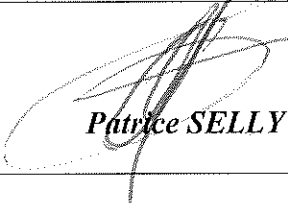

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Sur le rapport du Maire**


VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Rapport N° 085 – 09 - 2022 du Maire,  
VU l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale,

**APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE**

- de valider l'attribution de subventions pour un montant total de 18 400 €, détaillé en annexe, permettant le cofinancement de l'ensemble des projets.

Nombre de votant : ... ..... 33  
Pour : ..... 33  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



Objet                    **OPERATION VILLE VIE VACANCES 2022 – 2023**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

Le dispositif Ville, vie, vacances, est destiné à offrir des activités aux jeunes des quartiers défavorisés pendant les vacances, et permet aux associations bénédictines, en partenariat avec la Commune, de proposer aux 6 - 17 ans, des activités culturelles, civiques et sportives.

Pour la session 2022/2023, quatre associations proposeront seize périodes soit vingt-cinq jours de vacances réparties sur l'année scolaire. Intervenant sur les trois quartiers prioritaires, à savoir Beaufonds/Labourdonnais, Bras Fusil et Sainte-Anne, elles auront la capacité d'accueillir au total quatre-vingt-cinq jeunes par période.

Chaque association, est bénéficiaire d'un financement de l'Etat de 8 000 € par projet et sollicite la Ville pour un financement complémentaire.

La Ville de Saint-Benoît souhaite soutenir financièrement les associations en leur attribuant une subvention calculée sur une base forfaitaire de 9.60€ par personne accueillie et par jour d'activité, dans la limite des besoins de financements de chaque projet.

Je vous demande de valider l'attribution de subventions pour un montant total de 18 400 €, détaillé en annexe, permettant le cofinancement de l'ensemble des projets.

*Je vous prie d'en délibérer,  
Le Maire.*